

UMR 8582, EPHE-PSL / CNRS

Portail Web : <https://www.gsrl-cnrs.fr/>

Twitter : [@LaboGSRL](https://twitter.com/LaboGSRL)

Courriel : [gsrl@cnrs.fr](mailto:gsrl@cnrs.fr)

Documentation, communication et  
valorisation :

Antoine Vermande **33 (0)1 88 12 17 98**  
**33 (0)6 22 29 88 61**

---

Les activités régulières de notre laboratoire (séminaires, programmes, colloques, journées d'étude, publications etc.) sont consultables sur notre site internet (<https://www.gsrl-cnrs.fr/>). Elles sont aussi répercutées par courriel ainsi que sur le fil Twitter dédié (@LaboGSRL).

La fonction de ce *GSRL Digest* est de compléter notre dispositif de communication en se focalisant principalement sur les appels à communication ou à contributions, les offres de poste et les bourses, les appels à projet, et des informations générales liées à notre environnement de recherche.

Merci de nous signaler les infos pertinentes relevant de ces domaines. Si ces infos ont une "date de péremption" courte (moins de 10 jours), elles sont en priorité diffusée via le courriel *gsrl-diffusion*. Sinon, elles figurent dans ce *GSRL Digest*.

*Pour les annonces de cours & événements scientifiques, voir aussi les sites de nos tutelles : <https://www.ephe.fr/> & <http://www.cnrs.fr/>*

*Pour compléter le survol de notre écosystème de recherche, le portail du CAMPUS CONDORCET est une ressource : <https://www.campus-condorcet.fr>*



## Groupe Sociétés, Religions, Laïcités

Le GSRL (UMR 8582) est un laboratoire de recherche du **CNRS** et de l'**École pratique des hautes études** (EPHE-PSL). Le GSRL rassemble des chercheurs de différentes disciplines (histoire, sociologie, sciences politiques, anthropologie, philosophie, droit etc.) travaillant sur les transformations du religieux et les questions relatives à la laïcité dans le monde contemporain. Son champ de compétences englobe de nombreuses aires culturelles. Depuis septembre 2019, il est installé au Campus Condorcet à l'adresse suivante :

GSRL

5ème étage Bâtiment Recherche Nord

Campus Condorcet

14 Cours des Humanités, 93322 Aubervilliers

## Coronavirus COVID-19 : consignes et conseils du CNRS

Les **organismes de recherche** restent ouverts

**Télétravail.** Le retour sur le lieu de travail peut être mis en place selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- À compter du 1<sup>er</sup> juillet, si la situation le permet : passage à 2 jours de télétravail par semaine;
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre, si la situation sanitaire le permet : retour au régime de droit commun.

Les **réunions en présentiel** sont autorisées à compter du 9 juin, avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m<sup>2</sup> dans le strict respect des règles sanitaires renforcées : distanciation, gestes barrières (port du masque notamment). De nouvelles règles seront annoncées à compter du 1er juillet.

Le **port du masque** n'est plus obligatoire en extérieur, sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...) et reste obligatoire dans les milieux clos (entreprises, magasins, transports...).

Depuis le 9 juin, [les voyages depuis et vers l'étranger sont de nouveau possibles selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs](#). En conséquence, les **missions** du CNRS sont autorisées selon la procédure habituelle de maîtrise des risques missions (pays à risques) qui prend en compte la situation géopolitique / sureté établie par le MEAE et la situation pandémique publiée par le gouvernement français. Aujourd'hui seuls les états membres de l'union européenne ainsi qu'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Martin, la Suisse, le Vatican, l'Albanie, l'Australie, la Bosnie, le Canada, les États-Unis, Hong-Kong, le Kosovo, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Serbie, Singapour, Taïwan et Vanuatu ne relèvent pas d'une procédure pays dits à risques. Pour rappel : Tout ordre de mission, doit être établi préalablement au départ et signé par le directeur d'unité. Il est de la responsabilité de chaque agent de se renseigner avant son départ en mission des documents nécessaires ou/et contraintes administratives et sanitaires pour effectuer sa mission comme lors de son retour dans le pays d'où il est parti et lors de sa demande d'OM d'en faire une synthèse à la personne signataire de l'OM.

## Travail en présentiel et en télétravail

*(informations mises à jour le 30 juin 2021)*

Le retour sur le lieu de travail peut être mis en place selon le calendrier suivant et sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- À compter du 1<sup>er</sup> juillet, si la situation le permet : passage à 2 jours de télétravail par semaine;
- À compter du 1<sup>er</sup> septembre, si la situation sanitaire le permet : retour au régime de droit commun.

### Pour consulter le guide du télétravail.

Les agents ont vocation à poursuivre leur activité en télétravail ou en présentiel, à l'exception de ceux qui peuvent être placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) pour l'un des quatre motifs suivants :

- Ceux identifiés contacts à risque dont les missions ne sont pas télétravaillables ;
- Ceux dont les missions ne sont pas télétravaillables ;
- Ceux en attente du résultat du test effectué et au regard du récépissé d'inscription sur [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) ;
- Les parents dont les missions ne sont pas télétravaillables et doivent assurer la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans en raison de la fermeture des crèches et des écoles ;
- Des personnels vulnérables dont les missions ne sont pas télétravaillables et dont le poste de travail ne peut être aménagé pour une reprise du travail en présentiel. La prise en charge spécifique des agents publics vulnérables ne peut être engagée qu'à la demande de ceux-ci et sur la base d'un certificat délivré par un médecin traitant. Le certificat n'est pas requis lorsque l'agent justifie remplir le critère d'âge mentionné au a) de la circulaire. Sur la base de ce certificat, l'agent est placé en télétravail, pour l'intégralité de son temps de travail. Si le recours au télétravail est impossible, il appartient à l'employeur de déterminer les aménagements de poste nécessaires à la reprise du travail en présentiel par l'agent concerné, dans le respect des mesures de protection telles que préconisées par le Haut Conseil de santé publique et renvoyer à la circulaire pour le détail des mesures de protection. Ce n'est que si l'employeur estime être dans l'impossibilité d'aménager le poste de façon à protéger

suffisamment l'agent que celui-ci est placé en ASA. Enfin, en cas de désaccord entre l'employeur et l'agent sur les mesures de protection mises en œuvre, l'employeur doit saisir le médecin du travail, qui rendra un avis sur la compatibilité des aménagements de poste avec la vulnérabilité de l'agent. Les critères de vulnérabilité sont définis par l'article 1<sup>er</sup> du [décret pris pour l'application de l'article 20 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificatives pour 2020](#) :

- a) Être âgé de 65 ans et plus ;
- b) Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- c) Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- d) Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- e) Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- f) Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- g) Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC)  $> 30 \text{ kgm}^2$ ) ;
- h) Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ( médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ; infection à VIH non contrôlée ou avec des  $\text{CD4} < 200/\text{mm}^3$  ; consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; liée à une hémopathie maligne en cours de traitement) ;
- i) Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- j) Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie
- k) Être au troisième trimestre de la grossesse ;
- l) Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou

hémiparésie, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare.

-----  
**Des fiches d'accompagnement au télétravail et au confinement ont été élaborées et sont mises à dispositions :**

- [Travailler en période de confinement](#)
- [Accompagner le quotidien en période de confinement](#)
- [Prendre soin de soi en période de confinement](#)
- [Prévenir les risques psychosociaux en période de crise sanitaire](#)
- [Conditions sanitaires pour l'accès aux restaurants du CNRS](#)
- [Évaluation annuelle : l'entretien à distance](#)
- Guide [Télétravail et travail en présentiel](#) réalisé par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP)

**Un accompagnement des risques psycho-sociaux est proposé par le CNRS** et un numéro vert est en place pour les agents pour prendre rendez-vous avec un psychologue. La convention signée entre le CNRS et la MGEN, permet à tout agent du CNRS qui le souhaite de bénéficier d'un accompagnement par un(e) psychologue. L'objectif de ce dispositif étant de permettre de faire le point sur la situation et d'envisager une orientation, le nombre de consultations est limité à 3 séances. La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au 0 805 500 005 appel gratuit. Le dispositif est anonyme et gratuit.

*(informations mises à jour le 30 juin 2021)*

Depuis le 9 juin, [les voyages depuis et vers l'étranger sont de nouveau possibles selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs](#). En conséquence, les missions du CNRS sont autorisées selon la procédure habituelle de maîtrise des risques missions (pays à risques) qui prend en compte la situation géopolitique / sûreté établie par le MEAE et la situation pandémique publiée par le gouvernement français. Aujourd'hui seuls les

états membres de l'union européenne ainsi qu'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Martin, la Suisse, le Vatican, l'Albanie, l'Australie, la Bosnie, le Canada, les États-Unis, Hong-Kong, le Kosovo, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la Serbie, Singapour, Taïwan et Vanuatu ne relèvent pas d'une procédure pays dits à risques. Pour rappel : Tout ordre de mission, doit être établi préalablement au départ et signé par le directeur d'unité. Il est de la responsabilité de chaque agent de se renseigner avant son départ en mission des documents nécessaires ou/et contraintes administratives et sanitaires pour effectuer sa mission comme lors de son retour dans le pays d'où il est parti et lors de sa demande d'OM d'en faire une synthèse à la personne signataire de l'OM.

### Déplacements en France

*(informations mises à jour le 30 juin 2021)*

- Port du masque :
  - Fin du port du masque en extérieur, à partir du 17 juin, sauf exceptions (regroupements, files d'attente, marchés, stades...).
  - Le port du masque dans les milieux clos reste obligatoire (entreprises, magasins, transports...).

### Colloques et réunions

*(informations mises à jour le 16 juin 2021)*

Depuis le 19 mai, les établissements d'enseignement supérieur peuvent organiser des événements et manifestations scientifiques, culturels et sportifs et accueillir des participants extérieurs.

Les réunions en présentiel sont de nouveau autorisées à compter du 9 juin, avec une jauge recommandée d'une personne pour 4 m<sup>2</sup> dans un premier temps et dans le strict respect des règles sanitaires renforcées : distanciation, gestes barrières (port du masque notamment). De nouvelles règles seront annoncées à compter du 1er juillet.

## #Appel à contributions : « La religion dans les institutions d'enseignement supérieur en Afrique et au-delà »

Leibniz-Zentrum Moderner Orient

Date limite : 15 juillet 2021

*La religion dans les institutions d'enseignement supérieur en Afrique et au-delà :  
(Re)Conversion, pouvoir et autorité dans une perspective comparative.*

16-17 novembre 2021

Leibniz-Zentrum Moderner Orient

La diversité religieuse est une caractéristique de l'Afrique subsaharienne contemporaine et le résultat de nombreuses dynamiques socio-historiques. Au cours des siècles passés, le christianisme et l'islam en particulier, ont influencé significativement les interactions sociales, politiques et même économiques à travers le continent. Alors que le commerce, les missions, les migrations et la croissance démographique ont imposé de nouvelles formes de cohabitation religieuse, le fait d'être religieux et de l'afficher est devenu courant dans de nombreuses régions du continent. Cela a affecté le statut de la religiosité dans les domaines privé et public, façonné les modes d'appartenance, les relations de pouvoir et en fin de compte, la façon dont les gens interagissent, en particulier dans des contextes multiconfessionnels.

Organisé par le groupe de recherche Remoboko, cet atelier se concentre sur la conversion et le pouvoir/l'autorité dans les interactions religieuses. Il vise à interroger la (re)conversion (en tant que processus social et spirituel) et le pouvoir ou l'autorité (émanant des individus, des chefs religieux ou des institutions) sur les campus universitaires. Privilégiant une approche comparative, il cherche à rassembler diverses approches analytiques et méthodologiques ainsi que diverses perspectives disciplinaires pour examiner la dynamique de la conversion et la construction de l'autorité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Le milieu social des étudiants, leur sexe, leur appartenance religieuse, leur statut académique (premier cycle, cycles supérieurs, docteur, professeur...) sont autant de notions conceptuelles qui pourraient être utilisées pour encadrer les contributions. Nous admettons que le pouvoir est relationnel et multidimensionnel ; nous incluons donc des concepts alternatifs tels que l'autorité, l'autonomie, la domination et l'influence, qui peuvent aider à comprendre la conversion en relation avec l'autorité dans les interactions sociales et les expériences religieuses. Qu'est-ce qui motive la conversion au niveau de l'individu ou du groupe ? Dans quelle mesure la conversion se produit-elle par choix personnel, par persuasion externe ou par coercition ? Dans quelle mesure les structures de pouvoir – écritures, théologies et interprétations – que la religion produit dans les processus de (re)conversion font-elles autorité ? Quels sont les récits mobilisés pour établir l'autorité, et construire des stratégies de sensibilisation ? Comment les identités et l'appartenance sont-elles reconfigurées ? Quelles frontières émergent et sont remises en question dans ce processus ? Quelles relations de pouvoir en découlent ?

Comment la (re)conversion façonne-t-elle les interactions et l'expérience religieuses sur le campus ? Ce sont là quelques-unes des questions que nous aimerions aborder. Par conséquent, nous accueillons les contributions qui s'appuient sur des études de cas, empiriques et détaillées, dans des contextes d'enseignement supérieur.

L'atelier se tiendra au Leibniz-Zentrum Moderner Orient (ZMO) à Berlin. Les langues utilisées seront l'anglais et le français. Les frais de voyage et d'hébergement seront couverts pour un nombre limité de participants. Au cas où les participant.es ne pourraient pas voyager en raison des restrictions du Covid19, l'atelier se tiendra sous un format hybride, en ligne et sur place.

Les étudiant.es diplômé.es et jeunes chercheur.es intéressé.es sont invité.es à soumettre leurs contributions et à adresser leurs demandes de renseignements à : [conversionpower@zmo.de](mailto:conversionpower@zmo.de). Les participant.es devront rédiger un billet de blog sur la base de la présentation faite pendant l'atelier. Les textes seront publiés sur notre blog : <https://remoboko.hypotheses.org/>.

## Calendrier

- 15 juillet 2021 : Date limite pour le résumé (max. 300 mots), une courte biographie du candidat ainsi que son nom complet, son adresse électronique, l'institution et le département auxquels il ou elle est affilié.e.
- 1er août 2021 : Notification d'acceptation
- 30 octobre 2021 : Date limite de soumission des articles
- 16-17 novembre 2021 : Atelier

(source : <https://mediaculture.info/appele-a-contributions-workshop-atelier-la-religion-dans-les-institutions-denseignement-superieur-en-afrique-et-au-dela-re-conversion-pouvoir-et-autorite-dans-une-perspective-compara/>)

---

## #Poste : Post-doctorant en appui à la structuration des études turques et centre-asiatiques en France

### GIS Moyen-Orient

#### Date limite : 22 juillet 2021

Le Forum du GIS Moyen-Orient et mondes musulmans de 2021 a accompagné un travail de bilan sur les réussites, les faiblesses et les perspectives des recherches sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans. Suite à cet état des lieux, le GIS ouvre trois nouveaux chantiers, sur trois domaines aux enjeux cruciaux pour la recherche et l'ESR français : l'un d'entre eux est la structuration et la consolidation des études turques au sens large (incluant les études sur l'Asie centrale). Le travail proposé s'inscrit dans les chantiers prioritaires du GIS Moyen-Orient et mondes musulmans (MOMM), soutenus par le plan SHS 2020 du MESRI.

Contexte : Les études turques ont connu un timide renouvellement générationnel au cours des dernières années, mais elles peinent à s'affirmer. Plusieurs enjeux se nouent ici : le développement nécessaire des recherches sur la Turquie et les mondes turcs contemporains, avec un accent mis sur des filières encore peu structurées, notamment sur l'Asie Centrale ; le soutien à la jeune recherche, à la structuration du milieu, et à l'internationalisation ; le renforcement des structures publiques de formation linguistique.



La personne recrutée aura pour mission d'assurer un appui à la structuration et animation de la recherche en études turques (au sens large) ; et d'assurer un soutien à l'émergence de nouveaux programmes de recherche à dimension internationale, en particulier en lien avec les études urbaines, patrimoniales et environnementales. L'IFEA, ainsi que d'autres UMIFRE de la région (CEDEJ, IFPO) avaient développé dans les années 1990-2000 des observatoires urbains qui ont permis de fortement développer les recherches dans la région et leurs interactions avec la société civile. Dans le contexte des études turques et centrasiatiques, la relance de ces observatoires est une priorité, qui implique également de dépasser le niveau national vers des approches régionales plus larges, en favorisant la circulation et les initiatives communes, notamment en matière de formation de haut niveau, d'interaction recherche/expertise, de programmes comparatistes, et leur élargissement vers la problématique du développement durable.

### **Activités**

- Elaborer un rapport sur l'état de la recherche sur les questions urbaines, patrimoniales, environnementales dans le contexte turc et/ou centre-asiatique. Concevoir et piloter une feuille de route d'actions concertées.
- Contribuer à la relance du réseau des observatoires urbains. Contribuer à mise en place d'un réseau international de recherche (International Research Network) ; rassemblant en particulier les UMIFRE ayant un observatoire urbain ou un axe sur les études urbaines.
- Dans ce cadre, contribuer au montage d'une formation (type école doctorale/d'été) inter-UMIFRE sur des thématiques comme « ville et patrimoine », « ville et environnement ».
- La personne recrutée devra en parallèle poursuivre ses recherches personnelles dans des domaines relevant de ce champ.

### **Compétences**

- La candidate ou le candidat doit être titulaire d'un doctorat sur la Turquie ou l'Asie centrale, dans toute spécialité des sciences humaines et sociales (dont histoire, archéologie et histoire de l'art, géographie, anthropologie, science politique, études littéraires, linguistique, sociologie).
- La connaissance d'une langue de la région est souhaitée (turc, langue centre-asiatique)
- La candidate ou le candidat devra être familier des problématiques et des outils des sciences sociales appliquées aux études aérales.
- Une expérience dans l'animation de la recherche, l'organisation de rencontres, la structuration de réseaux de recherche est un plus important.
- Bonnes capacités relationnelles : interactions nombreuses à prévoir avec les différents cercles concernés par la recherche.
- Facilités rédactionnelles en communication scientifique.
- Capacité à participer ou coordonner la réponse à des appels d'offre.

### **Contexte de travail**

La jeune chercheuse ou le jeune chercheur disposera d'un espace de travail au Campus-Condorcet dans les locaux attribués au GIS MOMM, structure fédérative gérée par l'UMS 2000 (CNRS/EHESS) et pourra également réaliser les missions demandées par télétravail. Des missions en UMIFRE (IFEA ou IFEAC) sont prévues (durée envisagée 3 mois dans la seconde partie de l'année); la personne recrutée devra être en capacité de se déplacer. Le GIS MOMM rassemble actuellement 49 équipes dédiées pleinement ou partiellement à l'étude du Moyen-Orient et des mondes musulmans. Elle ou il travaillera en liaison étroite avec la direction du GIS MOMM et notamment la responsable du programme « Etudes turques » (Elise Massicard), la secrétaire générale du GIS MOMM (Cyrielle Michineau) et sa responsable des relations internationales (Marielle Morin).

### **Informations complémentaires**

Lieu de travail : Paris–Campus Condorcet ou télétravail/ missions en UMIFRE (IFEA et/ou IFEAC)

(source : <https://emploi.cnrs.fr/Offres/CDD/UMS2000-CYRMIC-013/Default.aspx>)

---

## **#Poste : Post-doctorant en appui à la coordination scientifique du programme HoRÉA (Horizon de Renouveau des Études Arabes)**

### **GIS Moyen-Orient**

**Date limite : 22 juillet 2021**

Ce contrat post-doctoral s'intègre dans le cadre du nouveau programme du GIS Moyen-Orient et mondes musulmans HoREA (Horizons de renouvellement des études arabes) qui vise à promouvoir un renouvellement profond de l'offre de formation universitaire en études arabes, et soutenir le développement de programmes de recherche innovants en études arabes, au croisement de la littérature, de la linguistique, des études culturelles, de l'histoire et des sciences sociales. Ce programme, porté par le GIS MOMM sur sa nouvelle période d'exercice (2022-2027), bénéficie d'un soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le cadre de son plan SHS 2021. En collaboration avec la direction du GIS et les responsables de ce programme, la post-doctorante ou le post-doctorant aura à la fois un rôle de coordination opérationnelle des différentes activités prévues pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, et devra développer un programme de recherche personnel contribuant au programme HoRÉA en lien avec le développement de la philologie numérique arabe, autre priorité portée par le GIS Moyen-Orient et mondes musulmans.

#### **Activités**

- Coordination et appui rédactionnel à la préparation du Livre blanc des études arabes en France et la préparation de l'évènement accompagnant sa publication au printemps 2022 (Forum des études arabes en France) ; préparation d'un rapport préliminaire sur l'état de la recherche internationale en études arabes (repérage des centres les plus dynamiques)
- Mise en place d'un carnet multilingue de recherches en études arabes
- Réalisation d'un projet personnel de recherche post-doctorale pilote dans le domaine des études arabes, avec une priorité donnée à la combinaison études arabes & humanités numériques et participation dans ce cadre aux activités du consortium DISTAM (groupe de travail 1 sur Fouille, encodage et publication de corpus textuels en graphie non-latine)

#### **Compétences**

- La candidate ou le candidat doit être titulaire d'un doctorat en études arabes dans l'une ou plusieurs des spécialités suivantes : études littéraires classiques et modernes, linguistique, histoire, philosophie, islamologie.
- La candidate ou le candidat devra être familier des problématiques et des outils des humanités numériques ainsi que de la science ouverte.
- Facilités rédactionnelles en matière de communication scientifique.
- Bonnes capacités relationnelles : interactions nombreuses à prévoir avec les différents cercles concernés par la recherche.

## **Contexte de travail**

La jeune chercheuse ou le jeune chercheur disposera d'un bureau au Campus-Condorcet dans les locaux attribués au GIS MOMM, structure fédérative gérée par l'UAR 2999 (CNRS). Le GIS MOMM rassemble actuellement 49 équipes dédiées pleinement ou partiellement à l'étude du Moyen-Orient et des mondes musulmans. Elle ou il travaillera en liaison étroite avec les responsables du programme HoRÉA ainsi que la direction du GIS MOMM, sa secrétaire générale (Cyrielle Michineau) et sa responsable des relations internationales (Marielle Morin).

(source : <https://emploi.cnrs.fr/Offres/CDD/UMS2000-CYRMIC-012/Default.aspx>)

---

## **#Appel à contributions : Catastrophes patrimoniales. Notre-Dame de Paris au risque de la comparaison**

**Institut national du patrimoine  
CNRS**

**Date limite : 15 septembre 2021**

Le 15 avril 2019, l'incendie et la destruction de la toiture de Notre-Dame de Paris déclenche une émotion internationale dont les manifestations dépassent largement les frontières des communautés religieuses et nationales touchées par la dégradation de la première des cathédrales et de l'un des monuments majeurs du patrimoine français. L'on peut se pencher sur les effets de cette catastrophe dans sa singularité, au plus près des acteurs qui ont lutté contre l'incendie, des populations qui voisinent avec le monument et des spécialistes qui s'occupent aujourd'hui de la restauration, tout en rappelant l'inscription de Notre-Dame dans les récits nationaux français. Le groupe de travail Émotions-Mobilisations s'attelle à cette tâche en étudiant le devenir des restes de l'incendie, entre matérialités et sacralités, et les pratiques de médiation patrimoniale bouleversées par la catastrophe qui interdit la visite et le contact physique des visiteurs avec la cathédrale.

Cependant, le rappel d'autres désastres patrimoniaux, sous des latitudes et dans des contextes historiques et politiques bien différents, peut sans doute nous montrer l'incendie de Notre-Dame sous un autre jour. La comparaison ici ne consiste pas à réduire le cas particulier à la généralité d'un modèle, ni à penser chaque catastrophe comme incomparable et irréductible. Au contraire, il s'agit de penser ensemble les singularités, les divergences et les ressemblances, afin de donner à voir chacun des cas à la lumière des autres, dans un dialogue entre les structures d'un phénomène qui se reproduit et les configurations locales toujours inédites et singulières. Au sein de l'axe 3 Approches comparatives du groupe de travail Émotions-Mobilisations, sont étudiés les cas du Musée national de Rio de Janeiro (Brésil), de Coventry (Royaume-Uni) et de Notre-Dame-de-la-Merci (France, Bretagne). Ces rencontres comparatives ouvrent le paysage à d'autres lieux, d'autres moments et d'autres monuments.

En soumettant la destruction de Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019 au risque de la comparaison, l'enjeu consiste à mettre au jour une sorte de grammaire de la catastrophe patrimoniale, en utilisant les outils de l'anthropologie des émotions patrimoniales et des catastrophes, tout en restant attentifs aux singularités dont chaque événement est porteur et qui révèlent les modalités contemporaines des sensibilités patrimoniales de nos sociétés.

Dans le cadre d'études de cas de différentes catastrophes patrimoniales d'ampleurs variées, on pourra s'interroger sur plusieurs des thématiques suivantes.

### **Pratiques et réactions : registres des émotions et des mobilisations**

L'événement que constitue la destruction d'un monument entraîne une série de réactions individuelles et collectives qui dessinent un large spectre d'émotions et de mobilisations. Il serait possible d'en établir l'inventaire et d'en étudier les modalités et les contextes d'apparition, tant du point de vue du parcours des individus que des temporalités et du passé collectif des groupes touchés par la catastrophe. Il est notamment possible de cartographier la diffusion numérique de la catastrophe, en étudiant l'utilisation des réseaux sociaux qui conduit à une mobilisation qui dépasse le lieu de la catastrophe, souvent dans de plus grandes proportions et à plus grande vitesse. On s'arrêtera notamment sur les mots, les gestes, les acteurs, les moyens de diffusion qui mettent au jour les émotions partagées (déploration, indignation, stupéfaction, motivation, mobilisation de la mémoire), et sur les formes d'organisation des moyens mis en œuvre pour répondre à la catastrophe (recours aux forces de l'ordre, mobilisation citoyenne, monde associatif, collecte de fonds, mise en récit et en sens). Mais on doit également pouvoir montrer de façon assez précise dans quelle mesure ces registres d'émotions et de mobilisations participent de la construction sociale de l'événement catastrophique et modèlent en retour les manières de penser, dire et sentir les effets du désastre. Ainsi, alors que le saisissement émotionnel qui se met en scène dans l'intimité des foyers, dans les médias qui font émerger et diffusent les sentiments au niveau collectif, ou dans les prises de position publiques des responsables du monument et des hommes politiques, l'inventaire des registres des émotions et des mobilisations permettra de mieux comprendre comment la catastrophe est à la fois la cause de l'expression des émotions et de l'organisation des mobilisations, mais également le produit d'un processus social complexe qui détermine dans le même temps sa perception et son sens.

### **Conséquences : nature du bien patrimonial et effets sociaux et patrimoniaux du drame**

Après le drame et la formulation de ses interprétations sur le vif vient le moment des tentatives de résolution du désordre et du vide que la catastrophe a pu causer. Intimement lié au premier temps de l'émotion et de la mobilisation, celui de la reprise en main du cours des choses n'en constitue pas moins une arène sociale et politique où vont s'affronter des orientations de restauration qui doivent être en cohérence avec les directives patrimoniales en vigueur, mais également des visions du futur du monument et des perspectives globales sur ce que le patrimoine représente pour l'avenir de la société. On peut émettre l'hypothèse que la nature, l'état et la notoriété de l'élément patrimonial touché par la catastrophe a une forte incidence sur la réparation et sur les représentations collectives qu'elle charrie avec elle. L'inscription du bâtiment dans l'histoire des représentations nationales ou locales, son rôle dans les rituels collectifs ou intimes, la diversité culturelle ou religieuse que le monument incarne, ses usages religieux indexés à la place des institutions confessionnelles, la valorisation touristique dont il pouvait faire l'objet doivent sans doute peser dans les choix patrimoniaux de restauration, dans l'ampleur des mobilisations collectives et dans la fabrique de la mémoire sociale du drame et du monument. À partir d'étude de cas précis, on pourra s'interroger sur les liens entre le statut social, religieux, identitaire ou culturel de l'élément patrimonial avant la catastrophe et les directions que les responsables et les acteurs de la restauration ont suivi et ainsi évaluer l'incidence de ces facteurs sur l'importance que le monument, qui peut se révéler renforcée, affaiblie ou transformée en raison des dommages qu'il a subis.

### **Mémoire : fabrique sociale du souvenir et modalités de narrations**

Les catastrophes patrimoniales qui affectent les institutions culturelles et religieuses actualisent les mémoires, les émotions et les mobilisations avec des effets individuels et collectifs d'une grande répercussion et d'une grande puissance. Enquêter sur la manière dont les récits de ces catastrophes, produits par les acteurs sociaux, opèrent dans le jeu entre mémoire et oubli, se présente comme une voie pertinente pour élargir la compréhension de ces phénomènes sociaux.

En raison de leur caractère hautement sélectif, les récits mémoriels incarnent des perspectives singulières qui reflètent le pouvoir de la mémoire sur ce qu'il faut retenir et ce qu'il faut oublier, ce qu'il faut négliger et ce qu'il faut amplifier. La dimension rétrospective du récit n'efface donc en rien la dimension actuelle de la narration et fabrique en même temps les conditions de la remémoration. Ainsi, nous prenons le récit comme un genre discursif à travers lequel les institutions et leurs acteurs se construisent socialement à partir d'opérations de cadrage et de sélection sur leur passé en vue de façonner leur avenir. À travers l'analyse des récits, circonscrits par certaines matrices sociales, individuelles ou culturelles, les dynamiques entre mémoires institutionnelles, collectives et personnelles de la catastrophe peuvent apparaître de façon plus nette.

Il importe alors de comprendre quelles représentations, émotions et mobilisations collectives sont mises au jour à travers des récits qui racontent la catastrophe. Ces derniers semblent d'abord pointer vers la perte et la destruction, mais ils suggèrent aussi la persévérance et la permanence, à travers les traces qu'ils deviennent ou qu'ils interprètent. Il est probable que les récits sont à l'origine de processus de résistance et de redéfinition qui consolident des formes d'appartenance collectives. On se demandera dans quelle mesure et de quelle manière les récits énoncent, évoquent ou atténuent les pertes causées par les catastrophes, s'ils opèrent des transformations de processus collectifs de résistance, s'ils contribuent à la transmission des souvenirs des catastrophes et s'ils peuvent parfois empêcher la répétition du malheur.

### **Crises patrimoniales : la catastrophe comme construction sociale de la fragilité du patrimoine**

Le patrimoine culturel, dans sa version intergouvernementale comme dans la vision des instances nationales ou régionales qui en ont la charge, se définit en premier lieu comme un élément qui, outre sa fonction identitaire, est toujours en risque de disparaître : dégradation physique, oubli du sens par les générations actuelles, coût financier exorbitant, usage touristique dévastateur, menaces climatiques, extinction des porteurs de traditions ou prédation financière. Le paradigme de la "bibliothèque qui brûle" comme celui de l'*endangerment* fonctionnent comme la définition de ce qui fait patrimoine : sa valeur culturelle est indexée à sa fragilité. La catastrophe qui endommage et détruit un élément culturel peut se situer au point culminant de la liste des dangers qu'encourt le patrimoine. Survenant par négligence, par accident ou par dessein, la catastrophe vient confirmer la fragilité intrinsèque du patrimoine culturel et ravive alors la rhétorique de la perte qui est à l'œuvre dans toute entreprise patrimoniale.

A contrario, on peut constater une augmentation de l'utilisation des technologies numériques appliquées à la préservation du patrimoine et apparaissent comme des ressources importantes pour la connaissance des biens culturels. Mais il existe un certain fétichisme par rapport à ces technologies, souvent perçues comme une "salvation" : la numérisation et l'impression 3D permettraient de compenser la perte du patrimoine physique. Une réflexion sur les outils numériques remet donc en jeu des débats déjà bien connus sur l'authenticité, la valeur patrimoniale et la fragilité du statut patrimonial lui-même.

Il s'agit ici de décrire la place que tient le désastre patrimonial dans la palette des expressions, des représentations et des narrations de la fin et du danger, et d'envisager la manière dont il participe, soutient, diversifie ou amplifie le recours aux récits apocalyptiques, allant jusqu'à son insertion dans des théories du complot aux usages politiques douteux. On tentera donc de comprendre comment la fin d'un monde se retrouve en puissance dans la catastrophe patrimoniale et comment la mobilisation - y compris numérique - envers le patrimoine peut constituer, au rebours, une sorte de combat salvateur contre la perte et la fin du monde.

### **Temporalité et spatialité : la catastrophe comme événement dans le temps et dans l'espace**

S'il est de nos jours devenu courant de citer ce vers de Shakespeare « Time is out of joint », le temps se dégonde ou est hors de ses gonds, c'est que cette formule entre en résonance avec notre actualité. On l'aborde ici par la problématique de l'événement provoqué par la destruction volontaire ou

accidentelle de sites urbains emblématiques, ce qui induit la question des temporalités telles qu'elles apparaissent structurées par la catastrophe qui fait date.

Définissant un avant et un après, l'événement lui-même bref, force à s'interroger sur ce que fut avant, dans sa positivité comme dans sa négativité, sur la nostalgie de ce qui n'est plus, mais aussi sur l'espoir de ce qui sera et fera advenir « un monde meilleur », autre formule récurrente de nos jours. Le propos de ce panel est donc de considérer les temporalités à l'œuvre, la violence de la rupture, mais aussi les rémanences qui se perpétuent ainsi que les projections censées dépasser les contradictions antérieures.

Comment, dans le temps long comme à travers la diversité des sites et espaces nationaux étudiés, comment face à la catastrophe urbaine touchant en particulier des édifices patrimoniaux (religieux ou laïques comme bibliothèques, ponts, monuments divers), incarnations même de notre pérennité et stabilité ainsi que le percevait Halbwachs, cherche-t-on à sauver, réparer, reconstituer, corriger, magnifier ? Faut-il intégrer ou effacer l'événement ? Comment traces du passé et affirmation d'une continuité peuvent-elles coexister avec volonté de renaissance ? Si le traumatisme enferme dans un temps qui ne passe pas, que dire de l'émotion provoquée par la catastrophe, laquelle se dilue au contraire avec rapidité ? Et dans quelle mesure le regard anthropologique tout à la fois distant, décentré et empathique peut-il refléter ces phénomènes ?

### **Droit au patrimoine : reconstruction, citoyenneté et usages politiques de la culture**

Habituellement classés comme « accidents » dans les sphères des enquêtes, de l'administration et des médias, les événements patrimoniaux critiques tels que les incendies peuvent se révéler comme le résultat d'un long processus de répartition inégale des risques et de vulnérabilité et, en conséquence, de vulnérabilisation des collections et des bâtiments. Dans ces scénarios, les causes de la catastrophe acquièrent une importance narrative particulière (comme les « court-circuits », les « pénuries d'eau », les « défaillances humaines », la « mauvaise gestion »), les processus médiatiques et d'expertise sont ritualisés, les responsabilités administratives et les projets de reconstruction sont fortement indexés aux usages sociaux et instrumentalisation politiques de la catastrophe.

Cependant, dans un cadre comparatif qui inscrit le monument dégradé ou détruit dans une série historique d'autres drames, des distinctions significatives peuvent émerger, relatives aux investissements financiers, au positionnement de classe, de race et d'appartenance ethnique qui donnent à comprendre la position du bien patrimonial comme les politiques de sa gestion administrative et matérielle.

De la même façon, dans les zones sinistrées, à partir des rapports entre les personnes touchées et les agents de l'État et de la coopération technique et humanitaire, les politiques d'aide sont organisées, des lignes directrices patrimoniales sont imposées et superposées, et les projets de reconstruction et de mobilisation du futur sont souvent accompagnés de processus de responsabilisation et de remise en cause des compétences.

Dans ces arènes, le drame originel peut se multiplier en de nouveaux et d'innombrables drames successifs. Les communautés et les groupes affectés doivent alors organiser des formes dynamiques de solidarité, de réponse aux traumatismes et du droit à la reconstruction dans les langages de la citoyenneté, de la culture et du patrimoine.

### **Réflexivité : les chercheurs et les acteurs face au drame**

La reconnaissance des multiples médiations par lesquelles l'anthropologie, et la connaissance scientifique en général, sont « produites » - de son financement, à l'accès au terrain et aux personnes, et même aux conditions académiques de préparation des résultats - implique une attitude réflexive, qui doit être constitutive de notre pratique. La réflexivité prend des contours particuliers lorsqu'il s'agit d'aborder les questions patrimoniales, compte tenu de la multiplicité des rôles que nous occupons dans ce domaine. Nous ne sommes pas seulement des analystes ou des spécialistes du patrimoine, mais des agents de cette politique : nous validons des demandes, par l'émission de rapports ou par élaboration d'inventaires, nous gérons des institutions, nous produisons des collections, nous sommes des exécuteurs de politiques publiques de protection des biens. Les rôles

variés et le poids relatif que nous portons déterminent souvent des situations sensibles qui nous demandent de mobiliser un sens de l'action micropolitique. Ils appellent des réflexions éthico-morales sur la production de connaissances anthropologiques face aux impératifs de silence et d'engagement afin de préserver les institutions et les groupes avec lesquels nous sommes en relation et menons nos enquêtes. Pour traiter de ces aspects réflexifs, le partage d'étude de cas permettra de confronter des expériences de terrain sur les catastrophes patrimoniales qui posent des questions méthodologiques et éthiques centrales.

Les conférences d'ouverture seront prononcées par [Véronique Dassié](#) (UMR Héritages) et [Sandrine Revet](#) (Science Po, CERI).

L'appel a été rédigé par les membres de l'Axe 3. Approches comparatives du groupe de travail Émotions-Mobilisations du Chantier Scientifique Notre-Dame (CNRS-Ministère de la Culture) :  
Vivian Luiz Fonseca (Fondation Getulio Vargas et Université de l'Etat de Rio de Janeiro)  
Emma Goacolou (Service de l'inventaire du patrimoine, Région Bretagne)  
Elsa Grugeon (Sciences Po Aix, Aix Marseille Univ, CNRS, Mesopolhis)  
Garance Girard (Service de l'inventaire du patrimoine, Région Bretagne)  
Cyril Isnart (CNRS Aix Marseille Université, IDEMEC)  
Renata de Castro Menezes (Museu nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro)  
Edmundo Pereira (Museu nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro)  
Thaís Mayumi Pinheiro (Museu nacional, Universidade Federal do Rio de Janeiro)  
Diana de Souza Pinto (Universidade Federal do Estado do Rio de Janeiro)  
Anne Raulin (Université Paris Nanterre)

Les propositions (300 mots, auteur(s), affiliation et email) peuvent s'appuyer sur un ou plusieurs cas de désastres patrimoniaux et sur une ou plusieurs des thématiques énoncées ci-dessus. Elles doivent être adressées à Cyril Isnart, [isnartc@gmail.com](mailto:isnartc@gmail.com), avant le 15 septembre 2021. Les participants recevront les résultats vers le 1er octobre 2021.

Si les conditions sanitaires le permettent, la rencontre se déroulera à l'Institut national du patrimoine, Paris. Les frais de déplacements seront pris en charge par l'organisation.

(source : liste de diffusion ETHNO-INFO)

---

## **#Bourse : MSCA Post-doctoral Fellowship / Doctoral Networks 2021**

### **Commission européenne**

**Date limite : 16 novembre 2021**

Les appels Marie Skłodowska Curie **Post-doctoral Fellowship** et **Doctoral Networks** sont actuellement ouverts pour l'année 2021.

### **Post-doctoral Fellowship / Bourses postdoctorales**

L'objectif de cette action est de développer et relancer la carrière des chercheurs qui montrent un grand potentiel, compte tenu de leur expérience en renforçant les compétences et le potentiel créatif et d'innovation des chercheurs via des projets de recherche individuels en mobilité internationale et intersectorielle sur l'ensemble des domaines de la recherche.

La mobilité peut s'effectuer de deux manières :

- **European Fellowship (EF) : vers une institution européenne** (Etats membres et pays associés) pour une durée de **12 à 24 mois** (possibilité de 6 mois supplémentaires pour le secteur non-académique) ;
- **Global Fellowship (GF) : vers un pays tiers** (« secondment ») pour une durée de **24 à 36 mois** (dont 12 à 24 mois dans le pays tiers et une phase de retour obligatoire de 12 mois dans un Etat membre ou pays associé).

**Date limite de dépôt des candidatures : 12 octobre 2021 17h (heure de Bruxelles)**

Vous pouvez accéder à la page de l'appel à projet [en cliquant ici](#). Vous trouverez également en pièce-jointe le « Guide for applicant » et le template du dossier de candidature.

**Doctoral Networks / Réseaux de doctorants**

Les trois actions ITN d'Horizon 2020 (ETN, EID et EJD) sont regroupées en une action unique: les « **Doctoral Networks** ». Cette action à destination des doctorants soutient des formations conjointes de recherche et des formations doctorales, mises en œuvre par des partenariats entre universités, instituts de recherche, entreprises, et autres acteurs socio-économiques.

Il s'agit de développer des compétences transférables des chercheurs, notamment leur potentiel de créativité, d'esprit d'entreprise et d'innovation leur ouvrant des perspectives de carrière dans le monde académique et non académique à travers des collaborations internationales, interdisciplinaires et intersectorielles. La durée du projet est de 4 ans.

**Date limite de dépôt des candidatures : 16 novembre 2021 17h (heure de Bruxelles)**

Vous pouvez accéder à la page de l'appel à projet [en cliquant ici](#).

---

**#Poste : animateur Ateliers d'éducation à la laïcité et aux faits religieux**

**Association Enquête**

L'association ENQUÊTE recrute régulièrement des animateurs-trices pour intervenir en école élémentaire sur les temps d'activités périscolaires (ou dans des centres sociaux) à Paris et en Île-de-France. Il s'agit d'animer des ateliers hebdomadaires d'éducation à la laïcité et aux faits religieux auprès d'une quinzaine d'enfants de CE2-CM1-CM2.

Les ateliers se déroulent sur la période scolaire, de septembre à juin (hors vacances scolaires). Il s'agit de faire connaître la laïcité de manière quotidienne et concrète et d'apporter des clés de compréhension des faits religieux, en passant par le jeu et le questionnement. Les ateliers passent donc par le prisme de la connaissance, sont strictement non confessionnels et respectent une parfaite neutralité à l'égard des croyances religieuses et des convictions. Pour ce faire, l'animateur est formé et accompagné par l'association.

**OBJECTIFS**

Au-delà de donner des clés aux enfants pour décrypter leur environnement, les ateliers d'ENQUÊTE poursuivent 3 objectifs :



- apaiser les éventuelles tensions autour de ces sujets sensibles, en faisant exister des espaces où l'on peut en parler, dans un environnement bienveillant et en dehors des temps de crise ;
- développer, chez les enfants, un rapport réfléchi à ces sujets, en leur permettant de faire la distinction entre le champ du savoir et celui de la croyance, et de prendre conscience de la pluralité des convictions et de leur diversité interne ;
- faire adhérer à la laïcité, en présentant ce principe positivement par les libertés qu'il garantit et en montrant son utilité concrète, à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

## FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

Tous nos animateurs-trices bénéficient d'une formation initiale théorique et pédagogique et d'un accompagnement (une formation continue) assuré par les coordinatrices des ateliers ainsi que d'un contact avec les autres animateurs de l'association, afin de favoriser le partage d'expériences.

## RÉMUNÉRATION

CDD d'usage.

Rémunération de 24 € net par heure.

## PÉRIODE ET HORAIRES

En école, les ateliers ont lieu le mardi ou le vendredi de 15h à 16h30, sur toute l'année scolaire. En centre social, les ateliers ont lieu en fin de journée ou le mercredi après-midi.

## LIEU

Paris ou Île-de-France.

## PROFIL

### COMPÉTENCES

- Expérience significative auprès des enfants (animation, enseignement, etc.)
- Qualités d'animation (sécurité et dynamique d'un groupe d'enfants)
- Intérêt pour l'innovation pédagogique, la pédagogie active, la création d'activités ludico-éducatives.

## EXIGENCES

- Adhérer au projet d'ENQUÊTE
- S'engager à une stricte neutralité à l'égard des croyances religieuses et des convictions

- S'engager à assurer les séances sur toute la durée de l'atelier
- Préparer sérieusement les séances, remplir le tableau de suivi de l'atelier et être en contact régulier avec la coordinatrice des ateliers
- Favoriser le contact avec le personnel de la structure qui accueille l'atelier, ainsi qu'avec les familles si nécessaire.

## L'ASSOCIATION

Afin de favoriser l'éducation à la laïcité et aux faits religieux, ENQUÊTE développe des approches didactiques et des outils pédagogiques à destination des enfants et des adolescents et forme des éducateurs (enseignants, animateurs, responsables jeunesse, parents, etc.). L'association intervient par le biais de trois grands axes :

- Des formations à destination des éducateurs,
- La création et la diffusion d'approches et d'outils pédagogiques, - L'animation d'un pôle recherche-action.

Plus d'informations sur le site de l'association : [www.enquete.asso.fr](http://www.enquete.asso.fr)

## CANDIDATER

Envoyer un CV et une lettre de motivation à [contact@enquete.asso.fr](mailto:contact@enquete.asso.fr) en indiquant « Recrutement animation ateliers » dans l'objet du message.

(source : <https://www.enquete.asso.fr/>)

-----  
*Annonces déjà publiées dont les échéances approchent :*  
 -----

## #Appel à projet : chaires SHS 2021

### Région Île de France

### Date limite 19 juillet 2021

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à : [recherche@iledefrance.fr](mailto:recherche@iledefrance.fr)

Si les recherches dans le domaine de la santé, de la médecine et des sciences de la vie ont particulièrement été mises en avant face à l'urgence sanitaire liée à la COVID 19, la Région Île-de-France souhaite que les sciences humaines et sociales (SHS)(1), puissent, elles aussi, être interrogées dans ce contexte au regard de la manière dont les personnes appréhendent, ont vécu et vivent cette crise.

Les SHS qui représentent aujourd'hui plus de 20% du personnel de la recherche publique française et la moitié des enseignants de l'enseignement supérieur, ont ainsi un rôle essentiel dans cette période nouvelle, tant en termes économiques, politiques, culturels, éducatifs, juridiques, sociologiques... Tout un chacun se pose des questions fondamentales sur ses choix, sur son avenir, sur son environnement et sur ses capacités à décider, à interagir et à se situer...

Aussi, afin de répondre aux questions qui se posent en Île-de-France, la Région propose de financer des projets de recherche en sciences humaines et sociales, à la fois pour interroger sur les effets de la crise pour l'ensemble du territoire et pour l'accompagner dans ses propres enjeux de politiques publiques à mener.

En s'engageant à financer au moins un projet par regroupement universitaire, la Région vise notamment à :

- Eclairer l'action publique grâce aux apports de travaux de recherche permettant de développer plus de résilience face aux crises et d'anticiper le monde de demain
- Apporter des financements complémentaires aux recherches en SHS dans chacun des regroupements franciliens et soutenir le développement de ces disciplines
- Mobiliser et mettre en avant de jeunes chercheurs en leur offrant un excellent environnement de recherche
- Faciliter les interactions interdisciplinaires et la prise en compte de toutes les thématiques des SHS
- Favoriser le développement de plateformes de recherche en sciences humaines et sociales
- Valoriser des résultats dont la mise en oeuvre sera transposable à l'échelle régionale

## **ANNEXE TECHNIQUE**

### 1-1 Domaines et thématiques de recherche

**Tous les domaines en sciences humaines et sociales**, sont éligibles.

Les travaux de recherche permettront de développer plus de résilience face aux crises et d'anticiper le monde de demain.

Au regard des enjeux liés à la crise sanitaire, l'appel à projets cible plus particulièrement les thématiques prioritaires, mais non exclusives, suivantes :

- les impacts éthiques (notamment dans l'utilisation de données personnelles), sociologiques, économiques, culturels, sociaux, démographiques, migratoires et organisationnels de la crise,
- les impacts de santé publique, d'autonomie, de santé mentale, d'égalité femmes-hommes,

### 1-2 Bénéficiaires de la subvention régionale

Sont éligibles les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés à but non lucratif, membres d'un des regroupements universitaires franciliens<sup>2</sup> et dont les laboratoires

d'accueil situés en Île-de-France vont mettre en oeuvre les projets portés par une ou un titulaire de la Chaire.

Une attention particulière sera accordée aux projets portés par des structures qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à une meilleure prise en compte des recommandations de la Charte européenne du chercheur (HRS4R) et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (déontologie et intégrité scientifique, processus de recrutement ouvert, transparent et fondé sur le mérite).

### 1-3 Candidats

L'appel est ouvert aux **enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs en poste dans un établissement francilien de profil junior**(3) (de 2 à 7 ans après la thèse) ayant déjà engagé leurs travaux de recherche et susceptibles de candidater au cours ou à l'issue de cette chaire à un appel ERC(4).

**Les projets présentés doivent démarrer avant le 1er avril 2022 et doivent se dérouler sur une période de 3 ans maximum.**

En référence à la charte Européenne du chercheur, les chercheurs bénéficiaires des subventions régionales doivent adhérer aux pratiques et aux principes éthiques de leur discipline ainsi qu'aux normes d'éthiques des codes nationaux, sectoriels et institutionnels.

Les candidats lauréats s'engagent à mener leur projet de recherche dans une logique d'échange avec l'équipe du laboratoire d'accueil et de développement des travaux en vue d'obtenir des financements européens de type ERC.

### 1-4 Dépenses éligibles

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à **compter de la date d'ouverture de l'appel à projets.**

Le programme sera d'une durée au maximum de 36 mois.

L'aide, jusqu'à **100% du montant HT ou TTC**, prend la forme d'une subvention régionale de **250 000€ maximum** :

Dont un maximum de 150 000€ en fonctionnement :

- pour les dépenses liées aux salaires, dont celles du porteur de la chaire et/ou des personnels scientifiques associés (doctorants, post-doctorants ...)

- pour les dépenses liées à leurs travaux de recherche et coûts environnés, dont par exemple : participation aux conférences, publication, traduction, consommables, de dissémination, communication.

Dont un maximum de 100 000 € maximum en investissement si nécessaire à la réalisation du projet de recherche, en vue de l'acquisition notamment, de petits matériels, de bases et/ou équipements d'analyses et de traitement des données, plateformes techniques

Aux moyens attribués par le programme s'ajoutent ceux des établissements d'accueil mis à la disposition du candidat pour la réalisation du projet mais peuvent également provenir d'autres sources (regroupements, entreprises, fondations, etc.).

#### Les critères scientifiques :

- Excellence scientifique du projet de recherche,
- Qualité du candidat,
- Niveau de reconnaissance du candidat dans son domaine, obtention de prix ou distinctions, publications dans des revues à comité de lecture, activités de dissémination, participation à des conférences,

#### Qualité de la construction du projet et de sa faisabilité

- Pertinence du projet de recherche au regard des thématiques proposées,
  - Qualité de l'approche et adéquation du calendrier du projet avec la durée de la Chaire,
  - Equilibre du budget, du plan de financement, précision des co-financements s'ils existent (complément de salaire, coûts environnés) et adéquation avec le calendrier de réalisation
- Appel à projets Région Île-de-France - Chaires SHS 2021 5

#### Impact global du projet

- Potentiel de développement du projet pour l'établissement d'accueil sur l'enjeu de résilience et de sortie de crise,
- Stratégie d'ouverture des données et publications(5).
- Contribution comme outil de connaissance et d'aide à la décision publique régionale,
- Apport de résultats transposables à l'échelle régionale (livrables attendus).
- Pertinence des activités de diffusion des travaux de recherche auprès du grand public,
- Stratégie de valorisation des travaux et des compétences en lien avec les acteurs du territoire : contrats / partenariats / résultats et développements potentiels attendus avec des partenaires publics et/ou privés(6),

**Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.**

**1) Les projets candidats sont sélectionnés par les établissements franciliens porteurs de la coordination de site (regroupements universitaires– Cf Point 1-2 bénéficiaires).**

Chaque regroupement sélectionne **un nombre maximal de 4 projets, dont 50% au minimum de candidatures féminines.**

2) Les projets sélectionnés par les regroupements sont ensuite déposés par l'établissement porteur du projet (employeur) sur la plateforme des aides régionales de la région Île-de-France <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Un courrier de sélection par l'établissement porteur de la coordination de site est demandé pour le dépôt des projets.

3) Les dossiers sont évalués par des évaluateurs externes et par un **comité de sélection pluridisciplinaire**, composé d'experts internationaux et de membres du conseil scientifique régional, organisé dans le respect des règles de déontologie et d'éthique, et auquel est convié un ou plusieurs représentants de la Région.

4) Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une Commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France.

5) Après délibération de la Commission permanente validant le soutien régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale sera signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région.

**Le dossier pour l'appel à manifestation d'intérêt est à compléter en ligne, à l'adresse suivante :**

<https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Une notice est disponible pour associer un compte usage à l'établissement porteur du projet.

Lors du dépôt du dossier il vous sera demandé de **renseigner en ligne** :

- les informations administratives sur l'établissement porteur de la candidature : coordonnées de l'établissement et du laboratoire d'accueil, forme juridique de l'établissement d'accueil et RIB, coordonnées du responsable scientifique et du responsable administratif, situation de l'établissement d'accueil au regard de la TVA ;
- les informations sur le porteur de projet : le nom et le prénom du candidat, le poste occupé dans son établissement, domaine de recherche concerné, adresse professionnelle et personnelle, adresse électronique ;
- les informations sur le projet : intitulé et proposition du projet (1000 caractères), dates de démarrage et de fin, grandes étapes;
- le plan de financement (100 caractères par chaque poste du plan).

Liste des pièces (format PDF) à joindre à la demande :

- Projet de recherche 6 pages maximum (en français) identifiant le programme de travail et les livrables proposés
- Curriculum vitae du candidat (en français) avec les principales publications sur les 3 dernières années
- Prix ou distinctions éventuels
- Activités de dissémination de la recherche, activités d'enseignement
- Avis motivé du responsable du laboratoire,
- Courrier de l'établissement porteur de la coordination de site (regroupement universitaire notamment) qui fait apparaître le projet déposé parmi les dossiers qu'il a sélectionnés
- Lettre d'engagement des partenaires du projet (en cas de co-financements provenant de partenaires privés),
- Lettre d'engagement concernant le recrutement de 2 stagiaires de 2 mois minimum dans le cadre de la mesure «100 000 stages pour les jeunes Franciliens»,

- La fiche INSEE de l'établissement porteur de la chaire (employeur) (de moins de 3 mois de l'année en cours),
- L'attestation de récupération ou non de la TVA.

Les modèles des documents à joindre au dossier sont à télécharger sur le site de la Région Île-de-France (<https://www.iledefrance.fr/aides-services>).

### Notes :

(1) Les Sciences humaines et sociales sont ici prises dans une acception large. Les SHS+ couvrent : les humanités (lettres, langues, art, philosophie, histoire...), les sciences sociales (sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, ...) ainsi que les sciences juridiques, économiques et politiques.

Les disciplines non couvertes par les SHS + regroupent : les mathématiques, la physique, la chimie, les sciences du vivant (biologie, médecine et santé), les sciences pour l'ingénieur, les sciences et techniques de l'information et de la communication, ainsi que les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

(2) Université Paris-Saclay - Paris Sciences et Lettres (PSL) - Alliance Sorbonne Université (ASU) - Alliance Sorbonne Paris Cité (SPC) - Paris Est Sup - CY Cergy Paris Université - Université Paris-Lumières (Nanterre, Saint-Denis) - Sorbonne Alliance - Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM) – Condorcet.

(3) Pour candidats retenus, il appartiendra au regroupement universitaire et à l'établissement d'accueil de veiller à un accompagnement personnalisé pour faciliter les formalités d'accueil en France. La Région contribue à cet accueil, à travers son dispositif de soutien Acc&ss (accueil et accompagnement des chercheurs étrangers)

(4) Bourses de recherche du Conseil Européen de la Recherche - European Research Council

(5) Afin de contribuer à la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle et en lien avec le Plan national pour la science ouverte, il est attendu des bénéficiaires des subventions régionales le dépôt du texte intégral des publications scientifiques issues du projet de recherche, dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale, dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique ».

(6) La proposition de projet doit préciser dans ses livrables attendus, les résultats et développements potentiels (par exemple : brevet, licence, outil technique, composant, site internet, application, base de données, articles scientifiques, monographie, archive, production audiovisuelle, etc.). Les porteurs de projets sont tenus de rendre un rapport d'activités en fin de projet et sont invités à participer aux événements de valorisation de la recherche organisés par la Région.